

Procès-verbal de l'**assemblée extraordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive le **jeudi 20 juin 2024 à 15 h 20**, par visioconférence.

Sont présents formant quorum :

Madame Geneviève Héon, présidente et conseillère de la Ville de Longueuil  
Madame Doreen Assaad, vice-présidente et mairesse de la Ville de Brossard  
Monsieur Marc-Antoine Azouz, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Rolande Balma, conseillère de la Ville de Longueuil  
Madame Nathalie Delisle, conseillère de la Ville de Longueuil  
Madame Affine Lwalalika, conseillère de la Ville de Longueuil  
Monsieur Sylvain Joly, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Louise Dion, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville  
Monsieur Nicholas Kaminaris, représentant des usagers du transport en commun  
Madame Lise Roy, conseillère de la Ville de Boucherville  
Madame Pascale Mongrain, mairesse de la Ville de Saint-Lambert  
Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Alain Dufort, directeur général  
Monsieur Sylvain Gonthier, directeur principal opérations  
Maître Yvan Laberge, secrétaire corporatif adjoint par intérim et avocat et conseiller juridique  
Madame Pascale Denis, directrice Finances et trésorière

## **1. OUVERTURE**

### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

### **1.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-94**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Rolande Balma, appuyé par Louise Dion :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **1.3 Période de questions du public**

Il est tenu une période au cours de laquelle des personnes peuvent poser des questions et durant laquelle la présidente lit et répond aux questions qui ont été reçues via le site Internet du RTL. Aucune question n'est posée ou reçue.

## **2. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES**

### **2.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-95**

#### **Report, à une prochaine assemblée, du point 2.1 de l'ordre du jour concernant l'octroi d'un contrat pour la fourniture de services juridiques dans le cadre de la négociation de la convention collective des chauffeurs**

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Marc-Antoine Azouz :

DE REPORTER, à une prochaine assemblée, le point 2.1 de l'ordre du jour concernant l'octroi d'un contrat pour la fourniture de services juridiques dans le cadre de la négociation de la convention collective des chauffeurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. CLÔTURE**

**3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 24-96**

**Levée de l'assemblée– prochaine assemblée 4 juillet 2024**

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Lise Roy :

DE LEVER la présente assemblée. Il est 15 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Geneviève Héon  
Présidente

---

Me Yvan Laberge  
Secrétaire corporatif adjoint par intérim